

**Association des Collectifs Enfants, Parents, Professionnels
de la Région Île de France – ACEPPRIF**
120, rue des Grands Champs - 75020 Paris
Tél. 01 40 09 60 60
Fax. 01 40 09 72 57
Email : acepprif@acepprif.org



RAPPORT FINANCIER 2019

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultats est le bilan des produits et des charges, qui permet de donner une mesure des dépenses et recettes liées à l'activité de l'association ; l'écart entre dépenses et recettes se traduit par la notion de résultat.

Pour l'année 2019, le résultat est de - 9492€. Nous constatons une amélioration de la situation en comparaison de 2018 – 31147.52€, même si celle-ci reste légèrement déficitaire.

Pour cette année 2019, une diminution sensible de 7500€ de la subvention allouée par le conseil départemental de la ville de Paris pour le déploiement du chantier d'insertion en février 2019 est le facteur majeur de ce résultat déficitaire.

1. PRODUITS

Les produits d'exploitation se sont élevés à 788 052 euros pour l'exercice 2019. (Ils étaient d'un montant de 676 422 euros en 2018)

Ils proviennent des subventions d'exploitation pour 43,3% et de la prestation de services et autres produits d'exploitation pour 56,7%.

La vente de services est la principale source de revenus de l'association. Ces produits proviennent de :

- pour 45%, de la formation continue, des analyses de pratiques (en direction des professionnelles du réseau et de la branche) et également de prestations extérieures comme la formation d'accueillants en

LAEP (lieu d'accueil enfants parents) avec la CAF du 95 et pour cette année 2019 avec la CAF de la Martinique.

- Pour 55% du relais gestion paie et comptabilité.

Les produits liés au relais gestion pour 2019 sont en rééquilibrage par rapport à l'année précédente. L'ACEPPRIF a mis en place du télétravail pour le relais gestion permettant aux salariées dédiées de se centrer sur la saisie comptable. Cette proposition d'organisation de leur temps de travail a démontré la pertinence du télétravail.

L'ACEPPRIF a été en tension par rapport au chantier d'insertion, suite aux différentes réformes de l'insertion et de la formation professionnelle. En effet les modalités de prise en charge par notre OPCO Uniformation dans le cadre du PIC ont été modifiées. Il a été nécessaire de solliciter d'autres partenaires dont la CPNEF et la Direccte dans le cadre du FDI (fonds départemental d'insertion) pour équilibrer le coût lié à la formation des 14 personnes embauchées dans le chantier d'insertion. Sans ces contributions, le chantier n'aurait pas pu être maintenu.

Les autres produits que sont les subventions viennent pour le déploiement et/ou la consolidation des missions de l'ACEPP RIF. Ces subventions sont liées à des conventionnements qui sont renouvelés chaque année comme avec la CAF du 93 avec laquelle nous travaillons depuis plus de 4 ans autour de l'animation d'un réseau de LAEP, et/ ou sur la base de conventionnements bi ou triennaux comme avec la CAF de Paris pour l'animation du réseau des crèches parentales, la DRJSCS (direction jeunesse et sport et de la cohésion sociale – politique de la ville) pour l'animation du réseau des Universités populaires de parents, la Direccte et le Conseil départemental de Paris pour les chantiers d'insertion.

2. **CHARGES**

Elles se sont élevées à 797 608 euros pour l'année 2019 (Elles étaient de 707 637 euros en 2018). Elles sont constituées pour l'essentiel, à 84,7% de la masse salariale (Salaires + charges).

Il n'y a pas eu de dépenses majeures cette année, puisqu'on était en zone d'alerte à la suite des comptes de 2018. Il y a eu des réajustements au fur et à mesure de l'année qui ont été portés à la connaissance de l'équipe.

Le plus d'actions possibles ont été prises en charge par les salariés de l'équipe permanente en regard des compétences dans le souci de réduire les dépenses, ceci n'excluant pas de travailler avec des intervenants ou prestataires extérieurs pour animer des formations spécifiques comme par exemple le nettoyage écologique ou pour animer les inter crèches en chaussettes.

BILAN

Le bilan présente la synthèse de la situation patrimoniale de l'association : ce qu'elle possède et comment elle le finance. C'est un indicateur de la santé financière de l'association. A l'issue de l'exercice 2019, l'ACEPPRIF affiche une santé financière presque à l'équilibre.

A) **Fonds propres**

Les fonds propres sont un gage de sécurité et de pérennité pour l'association. Ces ressources reposent sur le cumul des résultats des années antérieures.

Les fonds propres sont en baisse : 158 298 euros en 2019, (Ils étaient de 167 790 euros en 2018, soit – 9 492 euros.)

B) **Fonds de roulement**

Argent disponible en banque moins dettes fiscales, fournisseurs et amortissements et plus les créances. Il est d'un montant de 132 568 euros

C) **Trésorerie nette**

= FR-BFR. Disponibilités ligne 512 + Disponibilités Banque – Dettes + ce que les clients nous doivent. Elle est d'un montant de 82 400 euros

D) **A l'issue de l'exercice 2019**

Les résultats financiers à l'issue de l'exercice 2019 font apparaître que l'équipe de professionnelles et les chantiers d'insertion ont pu être maintenus.

Perspectives 2020-2021

Il y a une volonté de stabiliser les résultats, par exemple avec les travaux qui auraient pu reprendre, mais ne reprennent pas. Il y a également l'objectif de stabiliser encore les résultats avec la perspective d'une convention assortie d'un financement avec la CAF 92 qui est arrivée par le truchement de la CAF 93.

Il n'y a pas de pertes de partenariats, on maintient les partenariats avec la CAF 75, CAF 93, CAF 95 avec lesquels il existe de la prestation de formation.

Sur 2020, l'ACEPPRIF a été chahuté par la crise COVID, il y a un déficit annoncé moins conséquent que les années antérieures, mais c'est un peu compliqué de se projeter dans l'avenir, avec l'activité partielle par exemple, et dans l'attente des subventions des chantiers d'insertion.

Pour le poste développé en juin 2018 intitulé coordinatrice adjointe des universités populaires de parents, on devrait bénéficier d'un renouvellement d'un conventionnement triennal 2021/2023 avec la direction régionale de la jeunesse et du sport et de la cohésion sociale, dans le cadre de la politique de la ville.